



## Règlement particulier du tournoi régional de simple et mixte de Sassenage Samedi 2 et dimanche 3 novembre 2019

- 1 - Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés à la FFBaD de minimes à vétérans.
- 2 - Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition en cours de validité pour la saison 2019-2020.
- 3 - Le Juge-Arbitre pour ce tournoi est Olivier BRUNO. Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club. Le tournoi est autorisé par la fédération française de badminton, **N° d'autorisation : en cours**. Le GEO de la compétition est Romain VALETTE.
- 4 - Le tournoi est ouvert aux séries de NC à R4. La moyenne des points des CPPH de la paire le jour du tirage au sort détermine la série d'inscription. Le nombre de participants est limité à 128 personnes pour les tableaux de double mixte et de 65 personnes pour les tableaux de simple. En cas de surnombre, la règle suivante sera appliquée : priorité aux inscriptions classées en fonction de la date d'inscription des joueurs sur Helloasso et une liste d'attente sera ensuite constituée par ordre d'arrivée de l'inscription complète (les 2 joueurs composant une paire pour le tableau de double). En cas de réception tardive, l'organisateur se réserve le droit d'examiner et de retenir toute inscription dans l'intérêt du tournoi.
- 5 - Les tableaux proposés sont : mixtes le samedi et simples le dimanche. Les joueurs peuvent s'inscrire aux 2 tableaux selon les conditions financières de l'article 7. Le tableau de mixte se déroulera entièrement sur la journée du samedi jusqu'aux finales incluses et le tableau de simple entièrement sur la journée du dimanche.
- 6 - L'organisation assure que la phase qualificative aura lieu en poules dans tous les tableaux et toutes les séries. Les tableaux privilégiés seront constitués, en simple en poules de 3 avec 2 sortants et en double en poules de 4 avec 2 sortants. Cependant, les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le Juge-Arbitre, de modifier les poules et/ou les tableaux et de prendre les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- 7 - Le montant des droits d'inscription s'élève, par joueur, à 15 € pour l'inscription à 1 tableau et 19 € pour l'inscription à 2 tableaux, payable lors de l'inscription sur **Helloasso**, individuellement ou par club, via le lien : <https://www.helloasso.com/associations/sassenage-badminton-club/evenements/tournoi-regional-de-simple-mixte-02-03-novembre-2019>. Une attestation de paiement pourra être délivrée sur demande. Les droits d'inscription passés le délai de la date limite d'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail, etc.).
- 8 - Les inscriptions complètes devront être réalisées via Helloasso le **lundi 28 octobre 2019** au plus tard.
- 9 - Le tirage au sort sera réalisé le **mardi 29 octobre 2019**. Les têtes de séries seront déterminées à partir du CPPH à la date du tirage au sort.
- 10 - Les volants sont à la charge des joueurs. Les matchs se dérouleront en volants "plume". En cas de litige, le volant officiel est le YONEX AS30. Le volant officiel du tournoi sera mis en vente dans la salle.
- 11 - Tout joueur devra, dès son arrivée, se présenter et se faire pointer à la table de marque.
- 12 - A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à la table de marque, pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.
- 13 - Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- 14 - Les joueurs sont tenus de se rendre sur le terrain avec deux raquettes minimum, suffisamment de volants, et tout autre accessoire nécessaire au bon déroulement du match.

**15** - Le temps de préparation sur le terrain est limité à 3 minutes (test des volants + échauffement, changement de tenue). Ce temps de préparation débute dès l'appel des joueurs.

**16** - Les horaires et l'ordre des matchs ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre. Les matchs pourront être lancés avec une heure d'avance au maximum par rapport à l'échéancier prévu.

**17** - Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

**18** - Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge-Arbitre qui l'autorisera ou non à quitter l'enceinte sportive.

**19** - Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute » au service et en jeu. Les volants touchant les filins des panneaux de basket seront comptés let au service et en jeu (illimité).

**20** - Le plateau de jeu est uniquement réservé au juge arbitre, aux organisateurs, et aux joueurs appelés pour leur match. L'accès au terrain est autorisé aux entraîneurs qui coachent les joueurs. 2 entraîneurs maximum par demi-terrain sont autorisés.

**21** – Une tenue de badminton conforme au règlement FFBad est exigée sur les terrains.

**22** – L'auto-arbitrage sera appliqué par les joueurs. En cas de litige, les décisions du juge-arbitre seront sans appel. Aucun match ne sera arbitré.

**23** – Tout joueur forfait après la constitution des tableaux, devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone et le justifier (certificat médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) ou par courrier à :

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton  
37 route du Vercors  
38500 Saint Cassien,

sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.

**24** - En cas de forfait d'une paire de double, elle peut être remplacée par une paire inscrite et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur restant peut proposer un partenaire sous réserve qu'il ne modifie pas la constitution du tableau.

**25** – Le Sassenage Badminton Club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.

**26** – Un ou plusieurs photographes arpenteront le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.

**27** – L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

**28** – Ce tournoi se déroulera selon les règles officielles du badminton édictées par la FFBaD et en vigueur le jour de la compétition. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un point du présent règlement.

Le Juge Arbitre  
Olivier BRUNO